Envoyé en préfecture le 14/10/2020
Reçu en préfecture le 14/10/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201001-C_2020_131-DE

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
ENTRE
Dracénie Provence Verdon Agglomération
et l'association «INITIATIVE VAR»

Pour l'année 2020

ENTRE

Dracénie Provence Verdon Agglomération, Etablissement Public de **Coopération** Intercommunale, dont le siège social est situé square Mozart CS 90129 83004 DRAGUIGNAN Cedex, enregistrée sous le numéro SIRET 248 300 493 00124, représentée par son Président, Monsieur Richard STRAMBIO en vertu de la délibération N°C_2020_

ci-après désignée « DPVA »

D'une part,

ET

L'association «INITIATIVE VAR », Plate-Forme d'Initiative Locale, 178 Avenue Vauban, 83 000 TOULON, représentée par son Président, Monsieur Thomas RIBOUD, enregistrée sous le numéro SIRET 413 616 913 00021

Ci-après désignée INITIATIVE VAR

D'autre part,

Article 1 : Motifs de la convention

Dans le cadre de sa compétence développement économique, Dracénie Provence Verdon Agglomération peut apporter son soutien aux opérateurs qui interviennent en matière d'accompagnement à la création, au développement ou à la reprise d'entreprises.
Cette aide s'inscrit dans le cadre de la convention fixant les conditions d'intervention complémentaire de la Région Sud Provence- Alpes-Côte d'Azur et des Etablissements publics de coopération intercommunale dans le cadre de l'octroi des aides économiques (articles L.1511-2 et L.1511-3 du CGCT).
Cette convention a été approuvée par délibération n ° 2019-25 du Conseil d'agglomération du 04 avril 2019.

Envoyé en préfecture le 14/10/2020
Reçu en préfecture le 14/10/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201001-C_2020_131-DE

Pour être régulière, cette aide doit être compatible avec le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).
La région Provence-Alpes-Côte d'Azur a adopté son schéma le 11 mars 2017.
L'engagement 2 prévoit de promouvoir l'entreprenariat et accompagner la création, le développement et la reprise des entreprises au travers notamment du soutien aux principaux opérateurs en la matière.

L'association INITIATIVE VAR a pour vocation de déceler et favoriser l'initiative en matière de création d'emplois, d'activités, de biens ou de services nouveaux par l'appui gracieux à la création, à la reprise et au développement des TPE-PME.
INITIATIVE VAR apporte son soutien par l'octroi de prêts d'honneur personnels sans caution, sans intérêt, sans garantie et par l'accompagnement des porteurs de projets au travers de parrainage et de suivi technique.
L'association contribue aussi à la mobilisation d'autres dispositifs de soutien aux TPE-PME, en complément d'un prêt bancaire ou d'autres financements.

Ainsi l'association Initiative Var poursuit un double objectif :

- accueillir, conseiller, financer et accompagner les porteurs de projet dans la création, la reprise et le développement des TPE-PME,
- permettre aux porteurs de projets de créer leur propre emploi, et de développer leur activité en créant d'autres emplois.

Les prestations d'accueil assurées par INITIATIVE VAR sont gratuites pour les porteurs de projet. INITIATIVE VAR est locataire d'un bureau permanent au sein de la pépinière d'entreprises.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 2 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de **déterminer les conditions de partenariat** entre DPVA et INITIATIVE VAR.

Article 3 : Engagement de l'association INITIATIVE VAR

INITIATIVE VAR s'engage sur la Dracénie à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs prévisionnels suivants, pour **l'année 2020** :

- 50 entreprises soutenues financièrement,
- 200 000€ d'enveloppe globale attributive prévisionnelle

Et :

- assurer la pérennité des entreprises sur notre territoire,
- organiser les comités d'agrément sur le territoire de DPVa ou inviter un représentant de DPVa si le dossier d'un porteur du territoire doit passer, exceptionnellement, en comité d'agrément sur un autre territoire
- poursuivre l'accompagnement des entreprises sur les espaces urbains sensibles,
- organiser des petits déjeuners thématiques à destination des porteurs de projet,
- développer le suivi post-création,
- conforter les partenariats bancaires et développer les relations avec les entreprises de notre territoire,

Envoyé en préfecture le 14/10/2020
Reçu en préfecture le 14/10/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201001-C_2020_131-DE

- lancer des opérations afin de mieux communiquer sur la Plateforme (valoriser les bénévoles, mettre en relation les créateurs afin de les aider à développer un réseau professionnel, mettre en avant les entreprises financées ainsi que le territoire),
- recruter de nouveaux bénévoles, afin d'assurer une grande pluridisciplinarité des comités,
- nouer de nouveaux partenariats,
- fournir à Dracénie Provence Verdon Agglomération des indicateurs quantitatifs et qualitatifs concernant les actions ou porteurs de projets issus des quartiers prioritaires identifiés dans le cadre du contrat de ville 2015/2020 (centre-ancien et les Collettes sur Draguignan, centre-ancien sur le Muy) piloté par l'agglomération et notamment du pilier A « développement de l'activité et de l'emploi » ; participer aux réunions du groupe de travail dédié à cette thématique dans le cadre des modalités de gouvernance du contrat de ville.

Les périmètres des quartiers politiques de la ville présents sur les communes de Draguignan et du Muy ainsi que les noms de rue y afférents sont joints en annexes de la présente convention.

Article 4 : Engagement de DPVA

Sur la base du budget prévisionnel de fonctionnement de INITIATIVE VAR, DPVA s'engage à verser une subvention de **25 000 € au titre de l'année 2020** afin de contribuer à son fonctionnement.

Article 5 : Modalités de versement

La subvention de DPVA sera versée à INITIATIVE VAR de la manière suivante :

- 70% du montant indiqué à l'article 4 seront versés à la signature de la convention ;
- le solde, soit 30%, après réception des documents énoncés à l'article 6.

Article 6 : Obligations de INITIATIVE VAR

INITIATIVE VAR s'oblige à :
fournir le bilan de son activité de l'année n-1 lors de la demande de subvention pour l'année suivante, faisant apparaître, en plus du récapitulatif des entreprises financées, les indicateurs suivants, spécifiques au territoire de la Dracénie avec un focus spécifique pour les publics relevant des quartiers politique de la ville :

- le nombre de porteurs de projets ou créateurs d'entreprises reçus,
- le nombre de porteurs de projets ou créateurs d'entreprises financés,
- la nature des activités des projets financés,
- le montant des prêts accordés,
- le nombre de permanences, informations collectives, ateliers, journées de formation réalisées au sein de la pépinière hôtel d'entreprises de Draguignan,
- le budget de l'action réalisée sur Draguignan de l'année précédant la demande de subvention.

Ces envois rendront compte de la manière la plus exhaustive possible de l'activité de l'association.
L'association s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par DPVA de la réalisation des objectifs, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document, dont la production serait jugée utile.

Envoyé en préfecture le 14/10/2020
Reçu en préfecture le 14/10/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201001-C_2020_131-DE

Article 6 : Evaluation

L'évaluation des conditions de réalisation des projets ou actions auxquels DPVA a apporté son concours, sur le plan quantitatif et qualitatif, est réalisée dans les conditions définies d'un commun accord entre DPVA et l'association.
L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats aux objectifs mentionnés dans l'article 3.
Les dirigeants de l'association s'engagent à rencontrer au moins une fois par an les représentants de DPVA pour évaluer d'un commun accord les conditions d'application de la présente convention.

Article 7 : Durée et résiliation de la convention

La présente convention est consentie et acceptée **au titre de l'année 2020**.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 8 : Sanctions

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle sans l'accord écrit de DPVA des conditions d'exécution de la convention par l'association, et sans préjudice des dispositions prévues à l'article 7, DPVA peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

Article 9 : Modification de la convention

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant soumis pour approbation au conseil d'agglomération de DPVA.

Article 10 : Médiation
Avant toute action les parties s'engagent à rechercher une solution amiable à leur désaccord éventuellement par le recours à un médiateur.
En cas de différends découlant de la présente ou en relation avec celui-ci, les parties tenteront de bonne foi de trouver une solution amiable.
A cet effet, la partie la plus diligente notifiera à l'autre partie, par lettre RAR, l'objet du litige.
Les parties entreprendront alors des négociations en vue de résoudre à l'amiable leur litige, au besoin avec l'aide d'un tiers qu'elles désigneront d'un commun accord.
Une telle solution amiable, si elle aboutit, prendra la forme d'un avenant à la présente convention.
La tentative de règlement amiable sera considérée comme échouée si aucun accord n'est intervenu au plus tard 90 jours après la réception de la lettre RAR notifiant l'objet du litige.
Les parties, peuvent décider, d'un commun accord, de proroger la durée des négociations au-delà du délai de 90 jours.

Article 11 : Litige

Pour l'élection des présentes et leurs suites, les parties font élection de domicile à Draguignan, ainsi, tout litige né tant de l'interprétation que de l'exécution des présentes, sera porté devant la juridiction administrative de Toulon après épuisement de toutes les voies de recours amiables.

Envoyé en préfecture le 14/10/2020
Reçu en préfecture le 14/10/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201001-C_2020_131-DE

ANNEXES QUARTIERS PRIORITAIRES POLITIQUE DE LA VILLE

Le Contrat de ville 2015-2020 de Dracénie Provence Verdon Agglomération, tel que prévu dans la loi n°2014-173 du 21/02/2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, et piloté par l'agglomération, a été signé le 29 juin 2015. Il regroupe 20 partenaires rassemblés autour d'une idée commune de Politique de la Ville et d'amélioration du cadre et des conditions de vie des habitants (par une augmentation du niveau des revenus).
A ce titre les quartiers du centre ancien et des Collettes de la ville de Draguignan ont été retenus comme quartiers prioritaires de la politique de la ville et regroupent respectivement 4320 et 2450 habitants soit un total de 6770 habitants.



Centre ancien Draguignan **Les Collettes Draguignan** **Centre ancien le Muy**

Envoyé en préfecture le 14/10/2020
Reçu en préfecture le 14/10/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201001-C_2020_131-DE

ANNEXE 1 LISTE DES RUES QUARTIER CENTRE ANCIEN DRAGUIGNAN

DRAGUIGNAN - LISTE DES RUES INCLUSES DANS LE PERIMETRE DU CENTRE ANCIEN	Numéros/et nom de résidence
Trav. Jeu de Paume	tous
Montée de la Roque	tous
Rue des Endronnes	tous
Rue des Tanneurs	Résidence Etudiants - 1 rue des Tanneurs TOUR DES TANNEURS. 21 rue des Tanneurs
Rue des Tanneurs	tous
Rue des Dominicains	tous
Boulevard de la Liberté	côté pair
Rue de la Roque	tous
Place de l'Horloge	tous
Place René Cassin	tous
Rue Pierre Clément	tous
Rue du Dragon	tous
Traverse St Clair	tous
Rue des Potiers	tous
Rue Vieille Halle	tous
Rue du Combat	tous
Impasse du Chapitre	tous
Trav. du Palais	tous
Rue Capesse	tous
Rue des 3 Pigeons	tous
Rue des Minimes	tous
Rue d 'Arménie	tous
Traverse Bernard Trans	tous
Place Portaiguières	PORTAIGUIERES/MENDUDIERES. 21 rue Ménudières - 15 place Portaiguières ILOT DE L'HORLOGE - Place Portaiguières
Place Portaiguières	tous
Rue du Jeu de Ballon	tous
Imp. St Clair	SAINT CLAIR - 8 impasse saint-Clair
Place Dou Fabriguié	tous
Montée de la Porte de Grasse	tous
Rue du Courtiou	tous
Rue des Moulins	tous

Envoyé en préfecture le 14/10/2020
Reçu en préfecture le 14/10/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201001-C_2020_131-DE

Place du Souvenir Français	tous
Tr. des Jardins	tous
Rue Grande	tous
Rue Dou Fabriguié	tous
Montée du Rigoulier	tous
Rue de la Menudière	PORTAIGUIERES/MENDUDIERES. 21 rue Ménudière. 15 place Portaiguières MENUDIERE HORLOGE - 23 rue Ménudières
Boulevard du Jardin des Plantes	côté pair
Rue des Chaudronniers	CHAUDRONNIERS - 12 rue des Chaudronniers
Rue des Chaudronniers	tous
Trav. du Piquet Vieux	tous
Traverse de la Liberté	tous
Rue du Jeu de Paume	tous
Rue Adolphe Giraud	tous
Place Pasteur	tous
Place de l ' Observance	tous
Rue de la République	tous
Boulevard Jean Jaurès	côté pair
Mée St Clair	tous
Place Claude Gay	tous
Trav.des Minimes	tous
Rue de Trans	Les Chaudronnniers - 7 rue de Trans L'Etoile - 10 bis rue de Trans
Rue de Trans	tous
Montée des Ouillères	tous
Place du Marché	tous
Rue Juiverie	Résidence Personnes Agées - Rue Juiverie Juiverie - Rue de la Juiverie
Rue Juiverie	tous
Rue de la Visitation	tous
Place St Clair	tous
Impasse Blancherie	tous
Impasse des Augustins	tous
Traverse du Cros	tous
Place des Tonneliers	tous
Rue du Jardin des Plantes	tous
Rue du Cros	tous

Envoyé en préfecture le 14/10/2020
Reçu en préfecture le 14/10/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201001-C_2020_131-DE

Rue du Cros	Le Cros - Rue du Cros
Rue Edmond Poupé	tous
Place des Moulins	tous
Rue de la Tête de Boeuf	tous
Rue de l ' Horloge	tous
Boulevard Bernard Trans	Bernard Trans: 1 bâtiment / 6 entrées (de 1 à 6)
Place Roger Fréani	tous
Place aux Herbes	tous
Rue des Jardins	tous
Place Vieille Halle	tous
Place des Augustins	tous
Rue de l' Ancien Théâtre	tous
Imp. Capesse	tous
Rue Saint Clair	tous
Rue du Combat	tous
Boulevard des Remparts	côté pair L'Observance: 1 batiment /1entrée
Boulevard des Remparts	tous
Rue de la Halle	tous
Boulevard de la Liberté	côté pair
Rue Frédéric Mireur	tous
Rue de la Blancherie	tous
Rue de l' Etoile	tous
Place des Minimes	REHAB 6 PLACE DES MINIMES: 1 bat /1 entrée
Place des Minimes	tous
Rue Joseph Roumanille	tous
Rue Georges Cisson	tous
Trav. Juiverie	tous
Rue du Piquet Vieux	tous
Place Georges Brassens	tous
Montée du Four de Peisse	tous
Rue Bauvezer R. Bauvezer	tous
Place du Dragon	tous
Boulevard John Kennedy	n°1 à 9
Boulevard John Kennedy	tous
Tse des Dominicains	tous
Boulevard Maréchal Foch	coté pair
Rue des Marchands	tous
Montée de la Calade	tous
Rue des Allées d' Azémar	tous

Envoyé en préfecture le 14/10/2020
Reçu en préfecture le 14/10/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201001-C_2020_131-DE

Boulevard Maréchal Joffre	**tous**
Rue Jean Aicard	**tous**
Place du Jardin des plantes	**tous**
Rue de L'Observance	**Observance 1 - 51 rue de l'Observance** **Observance 2 - 52 rue de l'Observance** **Observance 3 - 58-64 rue de l'Observance**
Rue de L'Observance	**tous**
Place de la Paroisse	**tous**
Montée de l 'Horloge	**tous**
Boulevard Georges Clémenceau	**côté impair jusqu'au Bd J. JAURES**
Ressources: service urbanisme Draguignan/Géoportail	

Envoyé en préfecture le 14/10/2020
Reçu en préfecture le 14/10/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201001-C_2020_131-DE

ANNEXE 2 LISTE DES RUES QUARTIER LES COLLETTES DRAGUIGNAN

DRAGUIGNAN - LISTE DES RUES INCLUSES DANS LE PERIMETRE DES COLLETTES	Numéros	Numéro et nom des bâtiments/Bailleurs
Chemin de Sainte - Barbe	655 à 767 et n° 654	LE LOUBET - 284 Chemin de Ste Barbe: 655 à 767 et n° 654
Boulevard Théodore Aubanel	311 à 435 les Souleies 1et 2	Les Souleies: 13 entrées A-B-C-D-E-F-G-H-J-K-L-M-N
Avenue Paul Arène	62 à 384 et 161 à 307	
Boulevard Emile Thomas	Tous	LES NEGADIS - 141 bd Emile Thomas
Boulevard Emile Thomas	Tous	Les Portiques: 2 entréeS (A-B)
Boulevard Léon Blum	399 à 939	
Avenue de Verdun	196 à 304	Les Colettes: 5 batiments et 9 entrées A1-A2-B-C-D-E1-E2
Boulevard Marcel Pagnol	LE TEMPS DES CERISES - bd Marcel Pagnol: 221 à 583 et 192 à 242	
Chemin des Colettes	145 à 279 et 216 à 348	
Ressources: service urbanisme Draguignan/ Géoportail		

Envoyé en préfecture le 14/10/2020
Reçu en préfecture le 14/10/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201001-C_2020_131-DE

ANNEXE 3 LISTE DES RUES QUARTIER CENTRE ANCIEN LE MUY

LE MUY - LISTE DES RUES INCLUSES DANS LE PERIMETRE DU CENTRE ANCIEN	Numéros	Nom des bâtiments/Bailleurs et numéros
RUE LEDRU ROLLIN	**Pairs**	
RUE CAVALIER	**de 1 à 9**	
RUE DU MURIER	Tous	
RUE DE L'AVENIR	Tous	
RUE DU FIGUIER	Tous	
RUE DE LA PLACETTE	Tous	
RUE DES JARDINS	Tous	
RUE DROITE	Tous	
RUE BARBES	Tous	
RUE PASTEUR	Tous	
ROUTE DE LA BOURGADE	**de 1 à 15**	
PLACE DE L'EGLISE	Tous	ILOT 2 OUEST - 15 Rue de l'Eglise
RUE FRANCOIS TAXIL	Tous	
ALLEES VICTOR HUGO	**Pairs**	
RUE DU FOUR	Tous	
IMPASSE FRANCOIS TAXIL	Tous	
RUE DE L'ECLAIR	Tous	
RUE COURBET	Tous	ILOT 1 - rue Courbet Entrée 3 CPA DU MUY - 2 rue Courbet
RUE GRANDE	Tous	ILOT 2 EST - 25 rue Grande
RUE LOUIS BLANC	Tous	
PLACE GAMBETTA	Tous	
RUE GAMBETTA	Tous	
RUE MAURICE LACHATRE	Tous	
RUE DE LA LIBERTE	Tous	
PLACE JEAN JAURES	**Tous sauf 1 - 3 - 5**	
IMPASSE BARBES	Tous	
AVENUE DE LA TOUR	Tous	
HLM ST. ANDRIEU	Tous	
RN7	**Pairs: de 2 à 82 Impairs: de 1 à 105**	SAINT ANDRIEU: 3 Bat /6 entrées (A1-A2-B1-B2-C1-C2)
RUE HOCHE	**Pairs**	
RUE CARNOT	**de 1 à 23**	
RUE HEBREARD	Tous	
RUE LATIL	Tous	
RUE DE L'HOTEL DE VILLE	**de 1 à 16**	
RUE DES TANNEURS	**de 1 à 6**	
PLACE DE LA REPUBLIQUE	Tous	
ESPLANADE SENES	Tous	
Ressources: service urbanisme Le Muy /Géo portail		

Envoyé en préfecture le 14/10/2020
Reçu en préfecture le 14/10/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201001-C_2020_131-DE

Fait à DRAGUIGNAN

Le

Pour Dracénie Provence Verdon agglomération

Richard STRAMBIO
Président
Maire de Draguignan

Pour Initiative Var

Thomas RIBOUD
Président